



Aytré, le mardi 3 décembre 2024

DÉCISION DU MAIRE
N° 59_2024

Attribution de concessions cimetières

Émetteur :

Administration funéraire
05 46 30 19 37
Administration.funeraire@aytre.fr

Affaire suivie par :

Mélanie DELACOURT
Karen PELOTTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 relatif aux pouvoirs délégués du conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire diverses compétences, et notamment son alinéa 8 qui l'autorise à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 03 décembre 2020 fixant les tarifs et les durées des concessions dans les cimetières communaux,

Vu les articles L2223-13, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les cimetières,

Considérant les demandes de d'attribution de concessions aux cimetières communaux enregistrés entre le 01/01/2024 et 31/12/2024.

Le Maire DÉCIDE :

Article I. Attribuer les concessions suivantes :

Nom du demandeur : titulaire fondateur ou personne qui renouvelle	Type de demande	Référence Concession	Durée
Angélique CLÉMENT et Pascal BEURIVÉ	1 ^{ère} Acquisition	NC2-B1-85-86	10 ans
Nicole GAUTHIER née BROSSIER	1 ^{ère} Acquisition	AC-I-190	10 ans
Anita BERNARD née MENARD	renouvellement	AC-H-141	10 ans
Martine RAYER née LESAIN	renouvellement	NC-M-2	30 ans
Olivier BORIÈS	renouvellement	NC-D-31	30 ans
Nadia LEBLANC née TRUCHET et Floriane LEBLANC	1 ^{ère} Acquisition	CAVURNE A-36	10 ans
Marie-Françoise CERDA née MERCIER	1 ^{ère} Acquisition	CAVURNE A-37	10 ans
Auréli GOISLOT	renouvellement	NC-K-6	30 ans
Véronique VRIGNAUD et Christophe VRIGNAUD	Renouvellement	COL-H-8	10 ans
Alain PAPIILLON	1 ^{ère} Acquisition	CN-A-4	10 ans
Paulette JOUSSE née BURGAUD	1 ^{ère} Acquisition	CAVURNE-A-38	10 ans
Patrick et Jean-Luc GILBERT	1 ^{ère} Acquisition	CAVURNE-A-39	10 ans
Sigrid WILLAY née HACKL	1 ^{ère} Acquisition	COLUMBARIUM –S-14	10 ans
Mauricette MOUDOULAUD née PERAUX	1 ^{ère} Acquisition	NC2-B1-87	30 ans
Pascal FAITY	Renouvellement	AC-G-86 BIS	30 ans
Pascal CAPELLARI et Stéphanie BORREL	1 ^{ère} Acquisition	NC2-B1-88	30 ans
Scarlett ESTIVAL	1 ^{er} acquisition	CN-A-05	10 ans
Colette PELEAUD	Renouvellement	AC-I-13	10 ans
Nicole GAUTHIER née BROSSIER	2 ^{ème} Renouvellement	AC-I-188	10 ans
Béatrice MARTINEAU née COUROUGE	Renouvellement	CAVURNE A-20	10 ans
Maria BARREAU née DRAGUT	1 ^{er} acquisition	NC2-B1-89	10 ans
Frédéric BOURIT	Renouvellement	COL-P-8	10 ans
Rose MOREAU	1 ^{er} acquisition	NC2-B1-90	30 ans
Tony LOISEL	Renouvellement	AC-H-75	30 ans
Tony LOISEL	Renouvellement	AC-H-74	30 ans
Annie DRONE née PINEAU	1 ^{ère} acquisition	NC2-B1-91	10 ans
Francisque GONZALEZ-REMARTINEZ	Renouvellement	COL-J-5	30 ans
Mohamed EL KANDOUSSI	1 ^{ère} acquisition	NC2-B1-92	10 ans
Michel BOULINEAU	1 ^{ère} acquisition	AC-G-159	30 ans
Dominique CREPEAU et Pierre CREPEAU	1 ^{ère} acquisition	CN-A-06 et 07	10 ans
Houaria KARPENKO	1 ^{ère} acquisition	NC2-B1-93 et 94	30 ans

Article II. Contester une décision

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Par délégation du Conseil Municipal

Tony LOISEL, Maire d'Aytré



Ville d'Aytré

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr

aytre.fr